

DÉLIBÉRATION n° 2025/119

L'an deux mille vingt-cinq et le 21 octobre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOTEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Jean-Marie DA BENTA à Daniel RAYNAL, Jean-Marc BABOU à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - DM 3

Considérant que l'article 6817 dotations aux dépréciations a été surévalué et peut être diminué de 10 000 € ;

Considérant que la subvention de fonctionnement à la caisse des écoles doit être augmentée de 78 878 € ;

Considérant que la suppression du budget annexe de l'hôtel d'entreprises, permet d'inscrire les recettes des loyers sur le budget principal de la commune + 5 000 € ;

Considérant le versement de la cantine à 1 € pour 63 573 € ;

Considérant l'augmentation des recettes liées aux concessions dans les cimetières pour 305 € ;

Il convient d'ajuster la section de fonctionnement en dépenses et en recettes.

SECTION DE

DEPENSES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP+DM1	+ / -	Nouveau total
65	657364	subvention de fonctionnement à la caisse des écoles	1 106 000 €	+ 78 878 €	1 184 878 €
68	6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	11 069 €	- 10 000 €	1 069 €

RECETTES		TOTAL DE LA SECTION			
Chapitre	Article	Intitulé	BP	+ / -	Nouveau total
70	70311	Concession dans les cimetières	3 000 €	+ 305 €	+ 3 305€
74	74888	Autres attributions et participations	7 000 €	+ 63 573 €	+ 70 573 €
75	752	Revenus des immeubles	281 00 €	+ 5 000 €	+ 286 000 €

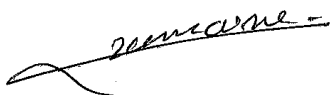
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 20 pour et 5 contre (Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES)

APPROUVE

- La décision modificative n° 3 telle que détaillée ci-dessus.

Le secrétaire,




Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 24 octobre 2025